



© Erwan Le Cornec / Geos-AEL

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

PLU arrêté au Conseil Municipal le 06 décembre 2018

1 - LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF p 4

2 - LE CONTEXTE LOCAL p 4

3 - LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD p 6

AXE 1 - MAITRISER L'URBANISATION DU TERRITOIRE ET RENFORCER LES CENTRALITES p 8

- | | | |
|-----|---|------|
| 1 | Dynamiser la commune par un développement démographique raisonné | p 8 |
| 2 | Maîtriser l'urbanisation de la commune | p 9 |
| 3 | Promouvoir un urbanisme durable | p 9 |
| 4 | Conforter la cohésion sociale du territoire insulaire | p 10 |
| 5 | Offrir des équipements publics adaptés aux besoins de la population | p 10 |
| 6 | Favoriser les déplacements respectueux de l'environnement | p 11 |
| 6.1 | Améliorer la desserte de l'île et les conditions de déplacement | p 11 |
| 6.2 | Promouvoir le développement des transports alternatifs à la voiture | p 11 |

AXE 2 : CONFORTER LE DYNAMISME ECONOMIQUE INSULAIRE p 14

- | | | |
|-----|---|------|
| 1 | Pérenniser les activités primaires de l'île | p 14 |
| 1.1 | Soutenir le développement de l'activité agricole | p 15 |
| 1.2 | Poursuivre le développement des activités liées à la mer | p 15 |
| 2 | Conforter les activités portuaires | p 16 |
| 3 | Promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement | p 16 |
| 4 | Favoriser le maintien et le développement du tissu commercial, tertiaire et artisanal | p 17 |
| 4.1 | L'offre commerciale et de service | p 17 |
| 4.2 | Les activités artisanales de l'île | p 17 |
| 5 | Développer les communications électroniques | p 17 |

AXE 3- PRESERVER UN CADRE DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE p 19

- | | | |
|-----|--|------|
| 1 | Préserver le patrimoine naturel de l'île | p 19 |
| 1.1 | Mettre en valeur les espaces naturels | p 20 |
| 1.2 | Assurer la disponibilité des ressources et maîtriser les consommations | p 21 |
| 1.3 | Permettre la gestion durable des déchets | p 21 |
| 1.4 | Protéger et valoriser la façade maritime contre les risques naturels | p 21 |
| 2 | Conforter la qualité des paysages de Groix | p 22 |
| 2.1 | L'armature paysagère | p 22 |
| 2.2 | Le patrimoine architectural, historique et culturel | p 22 |
| 2.3 | Le petit patrimoine de la commune | p 23 |

1 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

■ Définition

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), constitue **la clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme**. Il est le document guide, dont dépendent les autres pièces du P.L.U. : règlement graphique, règlement écrit et OAP.

C'est d'abord l'expression d'un projet politique : il traduit la volonté des élus municipaux de définir, de conduire et d'orienter l'évolution de la commune à moyen et long terme. Le P.A.D.D. doit imaginer et dessiner la commune de demain, dans une perspective de développement durable et avec le souci permanent de l'intérêt général.

Expression des élus, il demeure néanmoins un exercice encadré, en premier lieu, par la loi. En effet, celui-ci doit répondre à une série de normes législatives résultant notamment des lois suivantes : la loi relative à l'aménagement et la mise en valeur du littoral (Loi Littoral), loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.), lois portant Engagement National pour l'Environnement (ENE, dites lois Grenelle), Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 (ALUR)...Enfin, il doit également s'inscrire dans une logique supra-communale.

■ Cadre réglementaire

Selon l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».



2 LE CONTEXTE LOCAL

Le conseil municipal de la commune de Groix a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération du conseil municipal du 25 novembre 2016.

La révision générale du PLU a pour but d'intégrer les dernières dispositions réglementaires ainsi que de modifier un document dont de nombreuses dispositions ne prennent plus en compte l'évolution des besoins de la commune.

Ainsi les **objectifs poursuivis** sont :



Continuer le développement urbain du territoire communal par une requalification des espaces publics et naturels, un renouvellement urbain, et une densification de l'habitat basés sur la valorisation et la mise en perspective du patrimoine paysager et bâti,

- Contribuer à un développement économique pérenne de l'île en confortant le tourisme familial et de groupe, en développant un tourisme de séjour et à l'année, en accompagnant le développement et la création des activités économiques, en soutenant le commerce de proximité,
- Préserver l'attractivité de la vie socio-économique et culturelle de la commune en adaptant l'offre de logements, d'équipements et de services aux besoins de la population,
- Concourir à la performance énergétique de l'île en encourageant le recours aux énergies renouvelables dans les projets d'urbanisme, en avantageant les modes de déplacements doux,
- assurer l'équilibre entre les fonctions du territoire par et pour un développement sobre et respectueux,
- Adapter le document d'urbanisme approuvé en 2006 aux nouvelles exigences légales et réglementaires postérieures à cette approbation (loi Grenelle, loi ALUR...),
- Réinterroger le document d'urbanisme de 2006 à la lumière des dispositions de la loi «littoral».

Située à 13 km de Lorient, l'île de Groix fait partie de la communauté d'agglomération du Pays de Lorient (Lorient Agglomération), composée de 25 communes, totalisant plus de 205 000 habitants.

D'une superficie de 1 500 ha, Groix comptait 2 233 habitants au 1er janvier 2013 (insee, population légale totale). Avec 1.98 personnes par ménage, la commune présente une structure démographique plus faible que sur l'agglomération.

L'île est organisée initialement entre ports, bourgs (le centre-bourg, Locmaria et Port Tudy) et de nombreux ensembles bâtis épars, mi agricoles, mi marin. Puis l'urbanisation s'est étendue par un tissu diffus qui a aggloméré le port principal de Groix, Port Tudy, le centre-bourg et plusieurs ensembles bâtis. Néanmoins, 86 % du territoire est constitué par des espaces naturels remarquables et agricoles.



© Erwan Le Cornec / Gros-AEL

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD

Les îles ont longtemps été considérées comme des territoires à part, hors des stratégies de développement, hors du temps sociétal et économique.

Aujourd'hui, les enjeux des îles sont multiples : le vivre ensemble, la gestion économe de l'espace et des ressources, sont devenus des préoccupations planétaires, et des objectifs réglementaires nationaux.

Dans le respect du contexte législatif et réglementaire, la stratégie de développement engagée sur la commune de Groix devra permettre un équilibre du territoire, garantissant la cohésion sociale, un tissu économique diversifié, pérenne et intégré, et la protection de l'environnement, bases d'un développement durable du territoire insulaire.

La commune souhaite continuer à construire un territoire permettant à chacun d'avoir un toit, de quoi se nourrir sainement, gagner sa vie, se cultiver et avoir une vie sociale riche, un territoire qui peut fournir aux familles ce dont elles ont besoin, se déplacer en toute sécurité, accomplir librement toutes les fonctions inhérentes à la vie personnelle et collective, c'est-à-dire vivre pleinement le territoire.

Pour cela, la commune se donne pour ambition de valoriser l'île de Groix en faisant de son caractère insulaire un atout pour son attractivité, et d'assurer l'équilibre entre les fonctions du territoire, afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

Le présent document décline le projet de territoire de Groix en matière d'aménagement et d'urbanisme : un projet transversal visant à définir et conduire de façon cohérente et explicite les différentes orientations municipales pour les 12 ans à venir.

Cette stratégie se traduit en 3 axes de développement :



Axe 1

Maîtriser l'urbanisation du territoire et renforcer les centralités

Axe 2

Conforter le dynamisme économique de l'île

Axe 3

Préserver un cadre de vie et un environnement de qualité

MAITRISER L'URBANISATION DU TERRITOIRE ET RENFORCER LES CENTRALITES

1 DYNAMISER LA COMMUNE PAR UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE RAISONNE



A travers la mise en œuvre de son plan local d'urbanisme, Groix souhaite se donner les moyens de poursuivre une croissance modérée de la population et ainsi continuer à accueillir de nouveaux habitants garants d'un renouvellement urbain et d'un dynamisme communal, afin de faire vivre ses équipements, optimiser leur utilisation et la fréquentation des commerces.

A l'issue du diagnostic établi sur le territoire, l'hypothèse de développement retenue pour la commune à l'horizon 2030 est basée sur un taux de croissance de population de 0.17% par an, croissance supérieure à la tendance observée entre 1999 et 2013. Groix comptera alors environ 2 333 habitants en 2030, soit près de 100 habitants supplémentaires en 12 ans.

Ce projet démographique nécessite la réalisation d'environ 96 nouveaux logements sur 12 ans. Ce besoin en logements a été estimé en prenant en compte le phénomène de desserrement des ménages, principale cause de consommation en logement et la part de résidences secondaires. En outre, il est compatible avec les objectifs assignés à la commune par le Plan Local de l'Habitat (PLH) de Lorient Agglomération.

La commune a la volonté d'accueillir une population nouvelle en offrant des conditions favorables à une meilleure mixité sociale. En effet, le parc actuel de la commune est très homogène : il est composé essentiellement de petites maisons individuelles occupées par leurs propriétaires. Le développement urbain de la commune se fera de manière raisonnée et diversifiée de façon à répondre aux besoins en logement, dans le respect des objectifs du PLH. L'objectif sera de renforcer en priorité l'attractivité de l'espace aggloméré et des principaux secteurs urbanisés de la commune.

La commune de Groix doit adapter sa politique de logement à l'évolution démographique et aux modes de vie de ses habitants. Elle souhaite assurer un véritable parcours résidentiel sur son territoire. Les actions qui en découlent sont les suivantes :

ACTIONS

- Diversifier la typologie de logements sur l'ensemble de la commune et le statut d'occupation pour trouver des solutions adaptées aux demandes et capacités financières des habitants,
- Favoriser la rénovation du parc ancien,
- Répondre à l'objectif de mixité sociale par la production de logements locatifs sociaux et de logements à coût abordable,
- Equilibrer l'habitat résidentiel principal et secondaire sur l'île



Ces mesures contribueront à réduire la spéculation immobilière et foncière. Le coût du foncier entraînant des difficultés à se loger pour les résidents à l'année.

2 MAITRISER L'URBANISATION DE LA COMMUNE

Le diagnostic urbain a montré que la commune est urbanisée sur 14% de son territoire. Une consommation de 12.8 hectares en plus des espaces urbanisés a eu lieu en 10 ans, principalement le long des axes routiers et dans les hameaux. (Consommation évaluée sur la période 2006-2016)

La commune a la volonté de participer à l'effort collectif de réduction de la consommation de l'espace en limitant sa consommation foncière pour la période 2018-2030. Elle propose de densifier principalement les espaces agglomérés existants (bourg et le village de Locmaria) et de **diminuer d'environ 70% sa consommation passée, ce qui représente moins de 4 hectares en extension** pendant la durée de son PLU, pour tout projet d'aménagement (activités, équipements, habitat).

Afin de créer un territoire harmonieux et de qualité, il sera utilisé prioritairement les espaces résiduels non bâtis dans les principaux secteurs urbanisés de l'île. L'idée étant de préserver l'organisation urbaine de l'île comme la somme de « quartiers » et de « hameaux » anciens.

Une diversification de la production de logements et de formes urbaines sera proposée en outre, dans les principaux secteurs structurés hors agglomération, uniquement en densification, afin de conserver les particularités de la vie à Groix.

L'urbanisation ne devant pas obérer la qualité de vie des habitants, la densification de ces espaces devra être accompagnée de projets architecturaux et paysagers de qualité (y compris sur les espaces publics). En effet les nouvelles opérations de construction devront être adaptées au paysage de l'île et au tissu urbain, en tenant compte : des formes urbaines existantes et aux caractéristiques architecturales des différents secteurs de l'île, et notamment le caractère particuliers des hameaux.

La commune souhaite enfin maîtriser son développement urbain en définissant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur les sites à enjeux, afin d'assurer la mise en œuvre de programmes de logements.

3 PROMOUVOIR UN URBANISME DURABLE

Si les choix urbains retenus par la commune ont pour objectif de conforter les principaux secteurs urbanisés de l'île, et notamment l'axe bourg-Port Tudy, ils garantissent aussi une modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par l'urbanisation, une limitation des déplacements motorisés et une protection à long terme des espaces agricoles et naturels.

La commune favorise le renforcement de la vie sociale et commerciale, tout en permettant aux nouveaux habitants d'être au plus près des commerces et services publics ou à la personne présents sur le territoire (écoles, commerces, services médicaux, équipements collectifs, etc.).

Par ailleurs, la réalisation de formes urbaines denses (habitat intermédiaire, collectif...), favorisera une réduction des consommations énergétiques. (ex : composition économe des opérations, orientation du bâti, apports solaires passifs,...). L'intérêt sera porté sur l'intégration des projets d'aménagement dans leur environnement direct et respectant le cycle de l'eau.



Promouvoir les énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'habitat durable :

- Prendre en compte les éléments structurants des sites pour les opérations d'aménagement (topographie, éléments naturels à préserver, couloirs écologiques...),
- Limiter l'imperméabilisation du sol (ex : stationnement) et prendre en compte le cycle de l'eau dans les opérations d'aménagement, et favoriser les installations de récupération et d'économie des ressources,
- Favoriser la prise en compte de la sobriété énergétique dans les constructions neuves et les rénovations.

4 CONFORTER LA COHESION SOCIALE DU TERRITOIRE INSULAIRE

Par son caractère d'île, le territoire groisillon a développé depuis toujours un sentiment particulier d'appartenance chez ses habitants, permanents ou ponctuels. Les traces de la communauté sont encore très présentes dans les rapports sociaux.

On recense toujours 75 associations à Groix, preuve d'une vie associative riche et diverse qu'il est nécessaire de maintenir afin de conforter la cohésion sociale qui existe sur l'île.

Le PLU doit permettre, à travers son projet de territoire, de préserver et renforcer les principes sociaux garants d'un vivre ensemble réussi.

Pour continuer à accueillir de nouveaux habitants, il est important de maintenir et développer l'accueil et l'accompagnement de la population par des services, des actions, et des équipements de qualité, car la situation d'insularité exige une offre locale complète.

Les mesures suivantes seront développées :



- Renforcer la mixité des fonctions (habitat, économie, culture, social transport...) dans les pôles d'attractivité de l'île (bourg, Port-Tudy, Locmaria),
- Favoriser l'aménagement d'espaces public conviviaux et sécurisés, intégrant une dimension sociale, fonctionnelle et paysagère,
- Créer des espaces de respiration entre les principaux secteurs urbanisés de l'île,
- Préserver les liens de proximité en confortant le maillage doux entre les quartiers et le centre-bourg, Port-Tudy et Locmaria.

5 OFFRIR DES EQUIPEMENTS PUBLICS ADAPTES AUX BESOINS DE LA POPULATION

La commune veillera à garantir sur le territoire une offre d'équipements et de services adaptées aux évolutions démographiques de sa population.



- Moderniser des lieux existants (équipements touristiques, culturels, notamment),
- Développer de nouveaux équipements structurants : ressourcerie – lieu de traitements des déchets des entreprises, structures socio-médicales, salle associative, etc...).

6 FAVORISER LES DEPLACEMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

6.1 Améliorer la desserte de l'île et les conditions de déplacement

L'île de Groix est située à 13 km de la gare maritime de Lorient, la traversée s'effectue en 45 min.

La liaison maritime est le seul lien avec le continent. Elle est un service public utilisé par tout usager au même titre qu'une route. C'est le cordon ombilical entre la commune et la ville-centre de l'agglomération lorientaise. Cependant, le trajet Groix-Lorient n'est pas aisé et mérite d'être amélioré pour fluidifier les déplacements des groisillons et des visiteurs contraints de s'adapter au nombre limité de traversées.



- Réaménager le secteur de Port Tudy, principale « entrée » de ville de la commune. Ce dernier fait l'objet de nombreuses réflexions depuis plusieurs années. Il s'avère nécessaire d'améliorer les fonctionnalités d'orientation, d'intermodalité, et d'organiser une zone d'embarquement/débarquement, entre l'île et le continent,
- Requalifier les voies principales de l'île et mettre en place un plan de circulation de l'île pour :
 - encadrer l'occupation et la circulation des différents modes de déplacement
 - canaliser les flux, notamment plus denses en période estivale,
- Prévoir les circulations douces (piétons, vélos) en parallèle de la voie de circulation des véhicules à moteur, lorsque cela sera possible,
- Aménager des stationnements dans les pôles d'attractivité tels que le centre-bourg, Port-Tudy, mais également sur les lieux touristiques et attractifs de l'île (dimensionnement, implantation géographique lisible...),
- Mutualiser les stationnements existants.

6.2 Promouvoir le développement des transports alternatifs à la voiture

La commune de Groix désire favoriser le développement des transports alternatifs à la voiture : transports collectifs, co-voiturage, réseau de déplacements doux entre les zones d'habitat et les zones de loisirs, de commerces et de services.



■ Les déplacements doux

L'île offre 24km de sentier côtier pédestre et 35 km de sentiers intérieurs dont une partie peut être pratiquée également en vélo.

Le vélo est un mode de transport adapté aux dimensions de l'île, il représente un atout pour Groix, que ce soit pour les déplacements quotidiens des habitants ou les touristes mais n'a fait l'objet d'aucun aménagement de voies à ce jour.

Néanmoins, une place importante est laissée à la voiture, que ce soit dans le traitement des espaces publics ou dans l'organisation de la circulation dans le bourg et les voies principales de l'île.



- Poursuivre l'aménagement et la valorisation des sentiers et chemins existants :
 - dans les secteurs où sont polarisés les équipements publics, les écoles, les commerces et les services ;
 - les liaisons inter-hameaux et quartiers, séparées le plus possibles de la circulation automobile
 - vers les lieux attractifs et notamment les sites touristiques et les plages de l'île,
- Sécuriser des déplacements vélos et piétons afin d'encourager leur pratique par les groisillons et les visiteurs,
- Utiliser comme support des cheminements doux les trames vertes de la commune en respectant les milieux naturels traversés,
- Réaliser un plan d'aménagement des voiries incluant les voies piétonnes et cyclables.



■ Les transports collectifs

L'île de Groix bénéficie de deux lignes principales de bus qui desservent les principaux hameaux de la commune, et deux dessertes spécifiques entre le bourg et Port-Tudy. Une offre supplémentaire existe pour desservir les écoles en période scolaire.

Les arrivées de bateaux sont desservies toute l'année par un système de circuit à la demande mais les horaires de bus restent adapter aux horaires de départ, ou particulier lors des hausses de fréquentation touristique, en haute saison et en weekend.

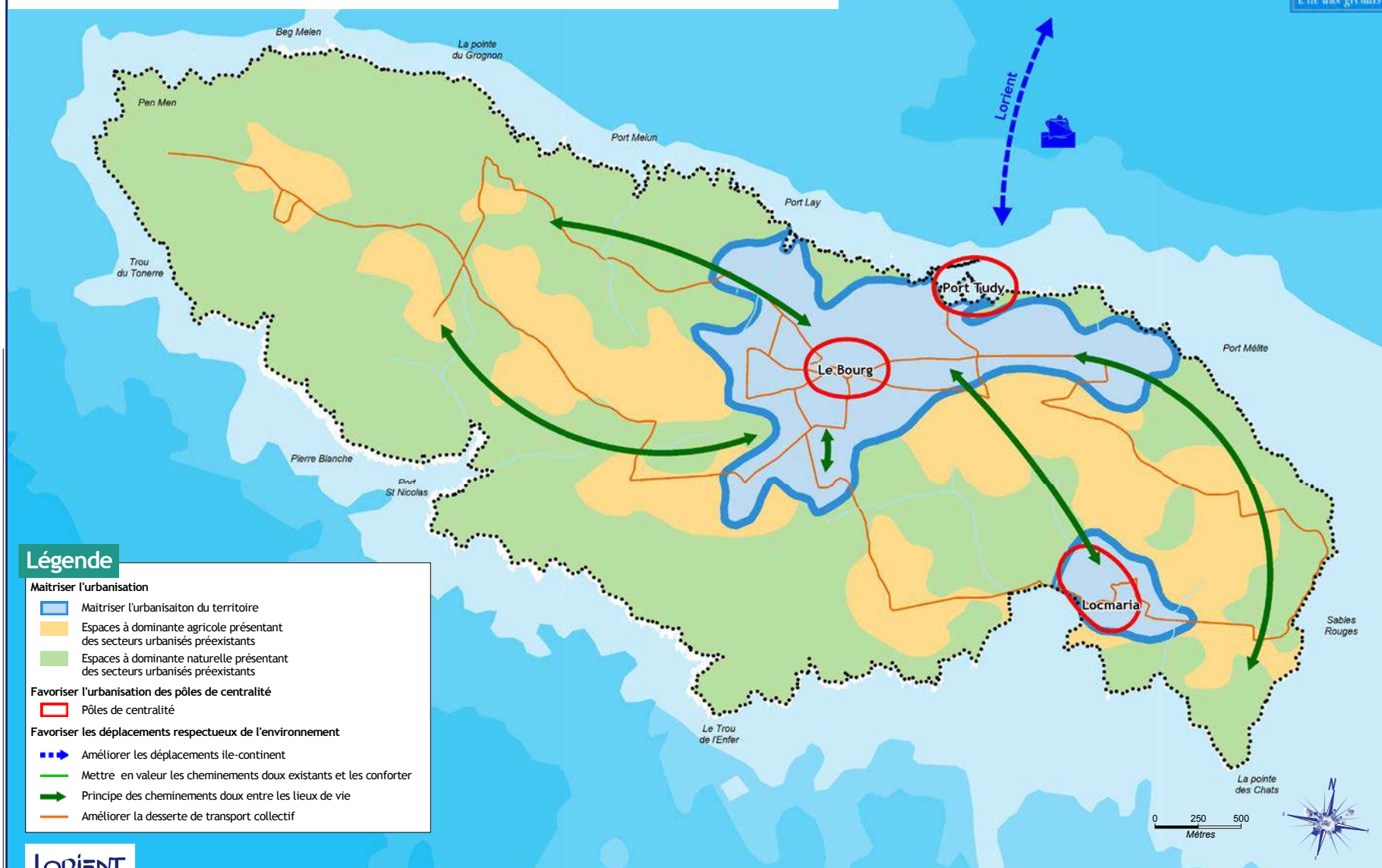
Il est essentiel d'encourager l'utilisation des transports collectifs en proposant un service répondant aux besoins de la population permanente et aux touristes toute l'année.



- Améliorer l'offre de service en transport collectif sur l'ensemble de l'île toute l'année,
- Mettre en place un service de transport collectif pour les weekends à l'arrivée et au départ des bateaux,
- Développer un service à la demande et l'auto partage.

PADD

Axe 1 - Maîtriser l'urbanisation et renforcer les centralités



CONFORTER LE DYNAMISME ECONOMIQUE INSULAIRE

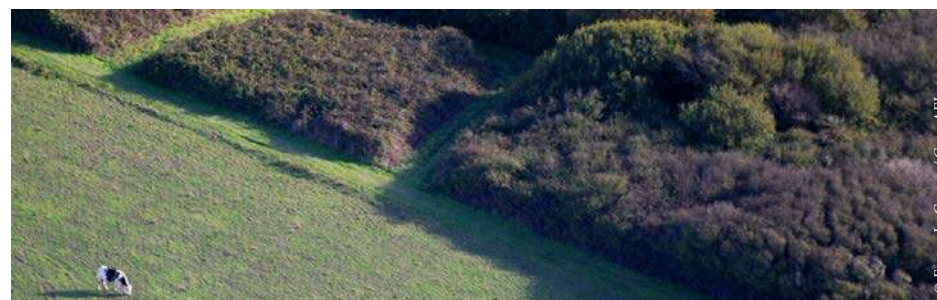


1 PERENNISER LES ACTIVITES PRIMAIRES DE L'ILE

1.1 Soutenir le développement de l'activité agricole

A Groix, l'agriculture est essentielle à l'équilibre du territoire. Elle occupe environ 20% du territoire, soit 300 ha de Surface Agricole Utile (dont 70 ha intégrés dans le périmètre Natura 2000). Les espaces naturels sont également susceptibles de faire l'objet d'une valorisation agricole, dans le cadre de protections réglementaires en vigueur.

Fin 2016, l'agriculture groisillonne compte 6 exploitations. Elle se caractérise, pour une majeure partie, par des exploitations maraîchères en agriculture biologique certifiée selon le label national, conditions d'une forte valeur ajoutée des produits. Le territoire s'y prête par son parcellaire, son climat, son environnement, et la qualité des sols.



Les agriculteurs sont relativement jeunes et dynamiques et ont la volonté de conforter leur outil de travail, la disponibilité de leurs ressources et de mener de nombreux projets de développement notamment tournée vers la diversification : le tourisme agricole, la vente directe et l'élaboration de produits locaux (transformation et valorisation de produits agricoles), les circuits courts sur Groix et sur le Pays de Lorient, car l'agriculture bénéficie de l'image qualitative apportée par l'insularité.

En revanche, cette activité économique doit faire face à de nombreuses contraintes : des difficultés foncières (coût du foncier, locations des terres cultivées, pas de bâtiments d'exploitation disponibles...), les coûts de transport île/continent, la pérennité des exploitations, les contraintes réglementaires, etc.

La construction d'un bâtiment agricole n'est pas chose facile, entre la loi littoral et le zonage Natura 2000, le nombre d'emplacements est très limité et pas toujours bien placé par rapport au parcellaire cultivé.

En outre, l'agriculture joue un rôle important dans l'économie et l'aménagement du territoire communal. Le simple entretien des paysages, la préservation de la biodiversité ainsi que l'équilibre écologique des milieux naturels dépendent de la présence et l'implication des agriculteurs.

La volonté de la commune est de créer les conditions favorables à l'accueil et au développement d'une agriculture viable et pérenne.



ACTIONS

- Veiller à limiter la consommation d'espace et le mitage des espaces agricoles,
- Favoriser la construction du bâti agricole répondant aux besoins des différentes activités (élevage, agri-durable, maraîchage, transformation et valorisation des produits,...),
- Rechercher une bonne intégration paysagère des bâtiments agricoles et des habitations des exploitants,
- Construire un bâtiment agricole communal pour faciliter les conditions de travail des agriculteurs en place et les nouveaux arrivants afin de pérenniser l'activité sur Groix.

1.2 Poursuivre le développement des activités liées à la mer

L'île de Groix est un territoire ultra littoral dont l'histoire est intimement liée à la pêche, côtière d'abord puis hauturière entre 1870-1940. Depuis, faute d'avoir modernisé à temps sa flotte dans l'après-guerre, cette terre de marins, d'aventuriers et de pêcheurs a perdu peu à peu de sa vitalité. Aujourd'hui, 80% de sa surface est en zone Natura 2000, avec une extension de son périmètre l'entourant ainsi qu'une aire marine protégée.

L'impact de ce passé glorieux sur l'identité collective est loin d'être négligeable, et la survie d'une petite flotte de pêche artisanale à Port Tudy est sans doute le dernier lien vivant entre les générations de Groisillons.

La municipalité agit depuis plusieurs décennies pour soutenir ce secteur économique : investissement dans des équipements professionnels mais encore plus récemment dans la réalisation d'un bâtiment communal dédié aux activités liées à la mer a été construit « le Pôle Activités Mer » au quai Suet à Port Tudy. On y trouve aujourd'hui quatre pêcheurs et deux aquaculteurs.

ACTIONS

- Poursuivre la réhabilitation du Quai Suet à Port Tudy en visant le maintien des activités existantes et l'accueil d'activités à vocation maritime et de valorisation des produits locaux,
- Préserver un environnement propice aux activités liées à la mer, en tenant compte des actions Natura 2000, Natura 2000 en mer et aire marine protégée.



2 CONFORTER LES ACTIVITES PORTUAIRES

L'île de Groix possède 3 ports de plaisance : Port Tudy, Locmaria et Port Lay. 200 mouillages sont disponibles autour de l'île : les 3 ports précités, Locmaria-les-saisies, les Sables rouges, Port Coustic, Port Mélite, Port St Nicolas et Port Melun par une autorisation d'occupation du domaine public maritime.

La commune souhaite conforter ces espaces portuaires, escales très attractives, qui participent pleinement à la vie économique de l'île, et mener les actions suivantes :



ACTIONS

- Conforter l'attractivité des ports de plaisance par un aménagement maîtrisé de leurs structures,
- Mettre en valeur les zones portuaires « vitrine » de l'économie locale, et porte d'entrées de Groix,
- Favoriser les alternatives au stockage de bateaux,
- Améliorer et créer les équipements de récupération et de traitement des déchets générés par les activités de plaisance.

3 PROMOUVOIR UN TOURISME RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le tourisme est devenu moteur des activités économiques de la commune. Groix est l'un des sites touristiques les plus visités de l'agglomération lorientaise.

L'île de Groix s'est développée grâce à la dynamique touristique (centres de vacances accueillant enfants et familles, camping, petites maisons de famille, tourisme de proximité).

Son attractivité est liée à son caractère insulaire, à ses paysages diversifiés qui abritent des sites emblématiques et à un patrimoine remarquable. Une entreprise sur trois a une activité en lien direct avec le tourisme. C'est une économie transversale qui irrigue l'activité des autres secteurs économiques de la commune tels que les commerces, la construction, etc.

Le secteur des activités touristiques constitue un levier important de la vie économique de l'île qu'il est nécessaire de conforter. Toutefois, celui-ci doit impérativement s'inscrire dans une logique d'harmonie et de prise en compte de l'environnement.

L'orientation générale est de rester une station balnéaire familiale calme et de conserver le même mode de vie qui plaît tout autant aux résidents permanents qu'aux touristes.



ACTIONS

- Développer un tourisme à l'année,
- Mettre en valeur le cadre de vie de la commune en privilégiant l'aménagement des espaces publics et lieux attractifs de l'île. (ex : itinéraires, signalétiques, sites touristiques ou lieux stratégiques de la commune, aire de repos, etc...),
- Améliorer les infrastructures d'accueil des visiteurs à terre et dans les ports de plaisance,
- Aménager les voies et les espaces de circulation aux différents modes de déplacements (piétons, cycles, véhicules motorisés, ...) pour améliorer la circulation des personnes en périodes touristiques.

4 FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DU TISSU COMMERCIAL, TERTIAIRE ET ARTISANAL

4.1 L'offre commerciale et de service

La commune de Groix bénéficie d'un très bon niveau d'offres commerciales par rapport aux communes de taille équivalente du Morbihan. Elle comptabilisait 184 établissements de commerces, transports et services divers fin 2014.

Les commerces du bourg jouent leur rôle d'animation et contribuent à donner à Groix une image dynamique du territoire, un air de village singulier et agréable pour ceux qui y habitent, qui y travaillent et qui y séjournent. La majorité des commerces de la commune se situe à Port-Tudy au centre bourg et dans l'avenue du Général de Gaulle qui relie le port au bourg.

L'objectif de la commune est de pérenniser les activités commerciales à l'année, en s'adaptant aux besoins de la population permanente, mais également aux attentes des visiteurs.

ACTIONS

- Redynamiser le développement de commerces et de services à Locmaria.
- Maintenir un niveau d'offres commerciales et de services de qualité sur l'île dans les pôles d'attractivité de l'île.
- Faciliter l'implantation de lieux de vente directe pour les producteurs locaux.
- Favoriser la mutation du tissu commercial sur les commerces dans les pôles d'attractivité de l'île, tels que le centre-bourg et Port-Tudy et la liaison port-bourg.

4.2. Les activités artisanales de l'île

30 entreprises artisanales exercent sur l'île dans des domaines très variés, apportant ainsi une offre de services importante à la population de Groix ou aux personnes de l'extérieur. C'est un secteur important d'emplois qualifiés.

La commune de Groix possède une zone d'activités au Gripp. Néanmoins, il reste encore de nombreuses demandes d'installations d'entreprises groisillonnaises non satisfaites. Le but étant de mettre à disposition un lieu bien identifié sur le territoire, pour maintenir et développer ces activités économiques. Son aménagement devra être réalisé dans le respect de son intégration dans le paysage.



ACTIONS

- Programmer une extension de la zone d'activités du Gripp,
- Accueillir et soutenir les filières existantes et de nouvelles filières économiques sur l'île, et notamment les entreprises de la filière de transformation des produits de la pêche et de l'agriculture,
- Favoriser l'installation d'activités culturelles sur le territoire.

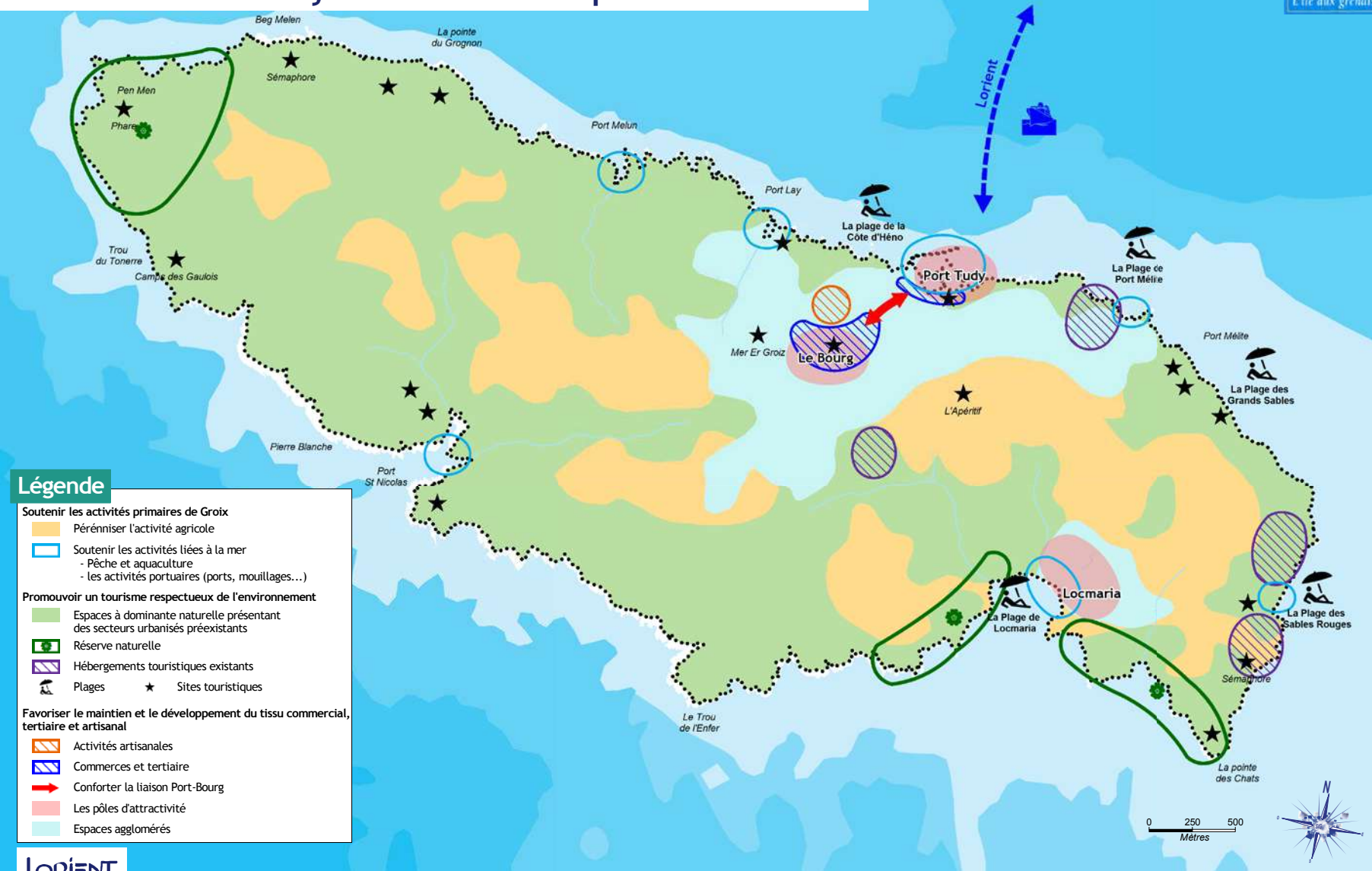
5 DEVELOPPER LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Conformément à la loi Grenelle, la commune devra engager des actions pour développer le réseau de télécommunications numériques, notamment en assurant la mise en place de la fibre optique dans le cadre du schéma numérique de l'agglomération lorientaise (Lorient Agglomération). Développer ce réseau participe à la qualité de services et équipements proposés aux habitants de la commune et aux activités économiques et de façon plus générale améliorer les conditions de vie des groisillons et ses visiteurs.

PADD



Axe 2 - Conforter le dynamisme économique de l'île de Groix



LORIENT
AGGLOMÉRATION

Pôle AET - 2018-02-27

PRESERVER UN CADRE DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE



1 PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL DE L'ILE

1.1 Mettre en valeur les espaces naturels

L'île de Groix bénéficie d'une richesse naturelle écologique et paysagère exceptionnelle, tant sur mer que sur terre.

C'est une mosaïque d'espaces agricoles et naturels, gérés à des fins économiques ou de préservation et couverts par plusieurs périmètres réglementaires de protection du patrimoine naturel : Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation, ZNIEFF – Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique marine et terrestre, sites classés et inscrits, réserve géologique naturelle, périmètres d'intervention du Conservatoire du Littoral et du Département (espaces naturels remarquables). La commune a cédé en 2016 une grande partie de ses terrains situés en bordure littorale au Conservatoire du Littoral.

Plus de la moitié du territoire est couvert par le programme Natura 2000, et une aire marine protégée a été établie en 2015 sur 29 ha en mer autour de l'île. L'île possède également une réserve géologique naturelle (réserve naturelle François Le Bail) qui couvre 5% de l'île, à l'Ouest (Pen Men) et au Sud (Pointe des Chats).

Ces espaces naturels sont comme ailleurs menacés par les activités humaines. Si l'urbanisation est contenue désormais, la pression exercée par la fréquentation touristique reste une menace.

Les espaces naturels font la richesse et l'attractivité touristique du territoire ; la protection et la valorisation de ces milieux est donc une condition de dynamisme et au maintien ainsi qu'à la continuité de l'activité économique du territoire. Cela passe par la mise en œuvre d'un tourisme plus respectueux de l'environnement, conçu comme un rouage et un enjeu du développement durable du territoire.

La qualité de vie des habitants de Groix et la pérennité des activités de tourisme dépendent fortement de la préservation de ces espaces ruraux, des paysages et des ressources naturels du territoire.

C'est pourquoi la volonté de la commune est de mener les actions suivantes :

ACTIONS

- Conforter la protection des espaces naturels et poursuivre leur mise en valeur,
- Canaliser la fréquentation de ces espaces naturels,
- Préserver et gérer les zones humides et en particulier des fonds des petits vallons et identifier les haies et autres éléments reconnus comme réservoirs de biodiversité,
- Confirmer les liaisons naturelles entre le littoral et l'intérieur du territoire,
- Préserver les continuités écologiques existantes.



© Erwan Le Cornec / Goss-AEL

1.2 Assurer la disponibilité des ressources et maîtriser les consommations

■ Les ressources en eau

La capacité touristique de l'île est d'environ 7000 lits, ce qui multiplie la population résidant sur l'île par 5 au moment des pics de fréquentation, sans compter les excursions à la journée et les plaisanciers.

Le dimensionnement des structures d'approvisionnement et de retraitement des ressources de l'île est conçu en conséquence, mais le stock de ressources est fragile.

La préservation des ressources en eau douce pour les générations futures réside dans l'économie de l'usage de l'eau disponible actuellement en sous-sol et par la facilitation du renouvellement des stocks.

La récupération de l'eau de pluie pour les usages ne nécessitant pas d'eau potable doit être encouragée tant auprès des grands consommateurs, entreprises, agricoles et autres, qu'auprès des particuliers, en particulier ceux disposant d'une piscine ou d'un jardin.

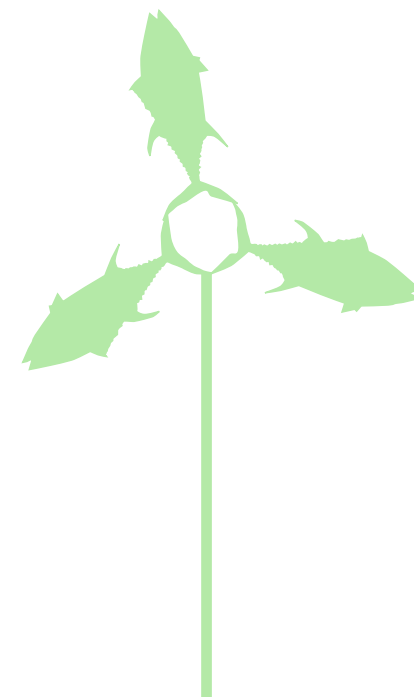
Le développement de la commune doit aller dans le sens de la capacité du territoire. Il s'agit donc aujourd'hui de privilégier la protection des ressources communes du territoire au profit de l'intérêt de tous et donc de chaque habitant ainsi que de favoriser des installations de récupérations et d'économies de ressources : énergie, eau, foncier.

■ Le développement de l'éolien en mer

Groix a été retenue comme zone pilote de développement des premières fermes d'éoliennes flottantes en 2015. (une zone de 17 km² au Sud de l'île).

La zone de Groix bénéficie de conditions de mer propices pour l'installation de ces infrastructures.

Il conviendra de prendre en compte l'installation de ces équipements dans le projet de territoire de la commune, afin de favoriser le développement de cette ressource en énergie.



1.3. Permettre la gestion durable des déchets

Par ses limites géographiques indépassables, la situation insulaire exacerbe la question des déchets ménagers comme d'entreprises.

Pour permettre un recyclable optimum des déchets, l'île est nécessairement dépendante d'un centre de tri et de traitement des déchets situé sur le continent.

Cependant, la commune peut contribuer avec l'aide la communauté d'agglomération, à la réduction du volume de déchets par le recyclage et le réemploi sur place, outre la réduction des déchets à la source. Une ressourcerie associative existe déjà sur l'île, dont l'activité ne cesse de croître.

La déchèterie communautaire nécessite une extension permettant d'améliorer le tri des déchets ménagers et le stockage et le traitement des déchets verts.

Cette extension pourrait abriter un projet de centre de tri et de récupération des déchets des entreprises, proposant une réponse plus économique et écologique que le transport vers ou depuis le continent des matériaux concernés.

ACTIONS

- Prévoir les espaces nécessaires pour l'implantation d'une ressourcerie - recyclerie particuliers et pour les déchets des matériaux d'entreprises sur Groix,
- Réserver des emplacements pour des structures de gestion des déchets adaptées aux besoins des artisans.



1.4 Protéger et valoriser la façade maritime contre les risques naturels

Deux risques se présentent sur la commune :

- l'érosion côtière,
- les événements de submersion marine.

Ces phénomènes sont consécutifs à des conditions climatiques : augmentation du niveau de la mer, de la force et la fréquence des tempêtes.

La commune de Groix a été retenue comme commune littorale à enjeux dans le cadre du PAPI II de Lorient Agglomération. Des études vont être menées pour définir les risques et vulnérabilités du territoire.

Il conviendra de prendre en compte ces risques afin de contribuer à la mise en place d'un territoire résilient et de mener à bien les actions suivantes :



ACTIONS

- Protéger la commune contre les risques de submersion marine et contrôler l'évolution urbaine et l'exposition de la population des zones soumises à ce risque, tout en respectant les mesures de réduction à la vulnérabilité,
- Garantir le développement de la commune en mettant en place les moyens pour lutter contre ces risques.

2 CONFORTER LA QUALIT2 DES PAYSAGES DE GROIX

2.1 L'armature paysagère

L'insularité du territoire est un caractère paysager fort de Groix, une singularité qui s'impose fortement aux perceptions et aux ambiances de l'île.

Les paysages de Groix sont l'attractivité première du territoire.

Les éléments de nature (mer, falaises et landes) composent des ambiances remarquables et singulières, de même que les ports et les hameaux traditionnels. Le sentier côtier qui longe l'île et les sentiers de randonnées favorisent la découverte des sites emblématiques de l'île, les sites remarquables du littoral, les villages pittoresques, le petit patrimoine local, etc.

Les paysages de l'île forment un patrimoine commun, apprécié par les habitants et les visiteurs, d'une exceptionnelle qualité et d'une grande diversité. Il est légitime de veiller à maintenir ces atouts, face aux menaces potentielles : la pression urbaine, la déprise agricole, le développement d'activités économiques, ou encore la fréquentation touristique sur les sites naturels.

La volonté communale est de préserver et souligner l'authenticité des paysages littoraux, côtiers ruraux et urbains :



- Veiller à maintenir et mettre en valeur les paysages côtiers, ruraux et naturels, ainsi que les caractéristiques architecturales du bâti de l'île,
- Maîtriser et traiter les limites des zones urbaines de façon qualitative,
- Maintenir une agriculture sur l'île afin de garantir l'ouverture des paysages,
- Préserver les écosystèmes identifiés.

2.2 Le patrimoine architectural, historique et culturel

La commune a hérité d'un patrimoine bâti d'intérêt scientifique, notamment mis en valeur par l'écomusée municipal labellisé « Musée de France ».

Le littoral comme l'intérieur de l'île abrite des monuments témoignant de l'histoire très ancienne du territoire : les menhirs et dolmens, les nombreuses constructions militaires, les phares, etc.

L'habitat traditionnel et les formes urbaines originelles typiques de Groix resserrées autour des aires à battre des ruelles, des chemins de traverses, constituent également un trait patrimonial fort sur le territoire qu'il convient de préserver.

Certaines demeures rappellent en outre les périodes de l'histoire de l'île, comme par exemple les maisons d'armateurs, les maisons d'inspiration italienne....

Les nouvelles opérations d'aménagement et de constructions devront s'intégrer dans le tissu local et leur environnement sans dénaturer le paysage bâti et naturel :



ACTIONS

- En s'inspirant de la typologie de l'habitat ou reprenant les caractéristiques de l'architecture groisillonne existante,
- En proposant des typologies de formes urbaines et architecturales nouvelles.

2.3 Le petit patrimoine de la commune

Le passé maritime et socio- économique de Groix a marqué le territoire et contribué à la réalisation d'un nombre important de petits éléments patrimoniaux qui constituent aujourd'hui un ensemble de monuments intéressants.

Très souvent situés à proximité des villages, le patrimoine vernaculaire composé des fontaines, des calvaires, des lavoirs et réservoirs, des puits, des ruines telles que celles du moulin à vent à Kerbus, témoignent des pratiques locales, usages ou repères géographiques. Ils sont les témoignages d'une vie sociale et religieuse très forte. Ce petit patrimoine est aujourd'hui réinvesti par des associations de sauvegarde et a fait l'objet d'un recensement dans les années 2000.

La commune encouragera la restauration et la mise en valeur de ces éléments patrimoniaux, sources d'attractivité et de diversification des paysages de Groix.

ACTIONS



PADD

Axe 3 - Préserver un cadre de vie et un environnement de qualité



LORIENT
AGGLOMERATION

Pôle AET - 2018.02.27